

## Conditions d'admission

Formation accessible aux étudiants ayant validé un cursus bac +2 :

> **Licences 2 :**  
Sciences et techniques

> **DUT ou BTS :**  
Secteur industriel ou du bâtiment suivant l'option choisie  
Le candidat doit présenter un dossier de candidature à l'IUT et au Pôle Formation 58-89 , puis effectuer un entretien de motivation.

Enfin, s'il est déclaré admissible, il doit trouver une entreprise d'accueil et signer impérativement un contrat de professionnalisation.

La formation est effectuée en partenariat avec le lycée Fourier (Auxerre), l'Institut supérieur de l'automobile et des transport (Nevers), le CFA du Bâtiment et le pôle formation des industries technologiques 58-89 – avec les concours d'entreprises



Elle repose sur un partenariat avec les branches professionnelles: UIMM Yonne et Nièvre et la Fédération Française du Bâtiment, Bourgogne Franche Comté .



Formation réalisée dans le cadre de



Liens utiles :

[www.contrats-alternance.gouv.fr](http://www.contrats-alternance.gouv.fr) [www.travail-emplois-sante.gouv.fr](http://www.travail-emplois-sante.gouv.fr) (rubriques informations pratiques / fiches pratiques)  
[www.urssaf.fr](http://www.urssaf.fr)



Université de Bourgogne  
Campus d'Auxerre

## Contacts

### Renseignements et inscriptions :

Ophélie Denizot  
Secrétariat département: GC-CD  
Tél : 03.86.49.28.20  
[gccd-sec@iut-dijon.u-bourgogne.fr](mailto:gccd-sec@iut-dijon.u-bourgogne.fr)

**Industrie:** Laury Delehayé  
Pôle Formation des Industries  
Technologiques 58-89  
Tél : 03.86.49.26.65  
[recrutement.es@pole-formation.net](mailto:recrutement.es@pole-formation.net)

**Bâtiment:** Gérald Jaffré  
Bâtiment Cfa Yonne  
Tél : 03.86.46.96.80  
[gerald.jaffre@ccca-btp.fr](mailto:gerald.jaffre@ccca-btp.fr)

<http://iutdijon.u-bourgogne.fr>

Licence Professionnelle

# ACOUSTIQUE - VIBRATIONS

parcours Industrie ou Bâtiment



Formation des étudiants à BAC +3

Cursus en Alternance :  
> sous Contrat de professionnalisation



## Débouchés

Les entreprises doivent faire face aujourd'hui à de nouveaux enjeux en termes d'acoustique et vibrations. Elles doivent protéger leurs salariés des nuisances sonores afin d'améliorer leur efficacité au travail et de prévenir toute maladie professionnelle. Elles doivent aussi protéger l'environnement (les riverains) des nuisances sonores qu'elles causent.

Les secteurs concernés par les débouchés sont, d'une part l'industrie qui doit avoir des personnes capables de prendre en compte les risques encourus pour les salariés en termes de bruits mais aussi au niveau de la **conception des produits afin de réduire les émissions sonores à la source**, d'autre part, **la conception et la réalisation des bâtiments** nécessitent de prendre en compte le bruit et les vibrations dans le cadre du confort des résidents.



## Compétences acquises

lors de la formation

La licence AV, à partir d'une formation initiale dans le domaine de la conception/production des produits industriels ou du bâtiment, apporte les connaissances nécessaires pour être capable de:

- Suivre et veiller à la réglementation et aux évolutions technologiques en termes de bruits,
- Réaliser une campagne de mesures des bruits,
- Analyser les données mesurées,
- Rédiger des procédures de mesurages simples et des rapports de mesure et d'analyse,
- Mettre en œuvre une méthodologie de mise en conformité et/ou d'amélioration de produit en termes de vibrations ou d'environnement sonore,
- Identifier les différents acteurs nécessaires à la résolution et à la mise en œuvre d'un projet,
- Piloter un projet en tenant compte des délais, coûts et ressources, pour ce faire, travailler en équipe,
- Transmettre et former afin de pérenniser les pratiques en termes d'environnement sonore,
- Savoir présenter et défendre un dossier de diminution des nuisances sonores.



Contrat de professionnalisation :

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail qui concilie période en entreprise et période de formation, permettant à l'apprenti d'acquérir des savoir-faire en milieu de travail, de disposer d'une première expérience rémunérée, de préparer l'intégration dans l'activité professionnelle. Le rythme retenu est basé sur l'alternance: **13 semaines d'enseignements et 34 semaines en entreprise.**

## Modalités de contrôle des connaissances

Le régime des études conduisant au diplôme de la licence professionnelle a été défini par l'arrêté du 17 novembre 1999 paru au JO du 24 novembre, auquel il convient de se reporter.

Il convient également de se reporter à l'arrêté du 23 avril 2002, relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence - schéma européen L-M-D – et notamment son article 22.



# PROGRAMME

### UE 1 Connaissances fondamentales appliquées au métier (91 h)

- Mathématiques
- Bases de l'acoustique
- Mécanique vibration
- Acquisition et traitement du signal

### UE 3 Management et connaissance de l'entreprise (105h)

- Management et ressources humaines
- Gestion de projet
- Dimension financière
- Anglais professionnel

### Parcours industrie (154h)

#### UE 4 1 – Acoustique industrielle et vibration

- Analyse modale
- Sonoconception
- Essai et test des matériaux
- Mesure et traitement appliqué aux vibrations

### Parcours bâtiment: (154h)

#### UE 4 2 – Acoustique du bâtiment

- Acoustique architecturale
- Essais et tests des matériaux
- Acoustique urbaine

### UE 2 Compétences générales du métier (105h)

- Acoustique environnementale
- Acoustique en milieu de travail, santé
- Psycho-acoustique
- Normalisation dans le domaine acoustique

### UE 5 – Projet tutoré (140h)

- Projet acoustique en lien avec une entreprise

### UE 6 – Projet professionnel (700h)

- Projet réalisé dans l'entreprise d'accueil